



Saisie attribution comment faire ,? Pour la contester

Par **Limilie**, le **04/07/2015** à **08:35**

Bonjour, mon compte bancaire a été saisi par un huissier' en effet tout les mois je verse 80 euros par carte bleue c l huissier qui le fait tout le mois au mois' je possède une carte électron donc limite par semaine si j ai atteint le plafond' cela fait 4 ans que je règle tous les mois, sauf que ma carte n est pas passée et je n ai pas eu de courrier J ai demandé un main levé a l huissier sans résultat est ce que je peux saisir le tribunal, çar je trouve l approche abusive sachant que les acomptes sur dossier sont réguliers. En ce mois de juin ils en ont bien profité çar j avais débloqué ma prime afin d éteindre quelques petits incendies' je ne peux même pas payer mon loyer....

Par **domat**, le **04/07/2015** à **10:01**

bjr,
si un huissier a pu faire une saisie attribution, c'est que votre créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer.
généralement un échéancier est accordée par l'huissier à la condition de respecter le paiement aux échéances prévues qui est de votre responsabilité.
le créancier peut exiger le paiement complet de votre dette, l'échéancier n'est pas une obligation.
vous pouvez contester la saisie attribution auprès du juge de l'exécution.
cdt

Par **Limilie**, le **04/07/2015** à **11:47**

Bonjour merci pour votre réponse, l'échéancier n est pas une obligation je m en doutais, je ne sais vraiment pas si le juge va prendre en compte ma demande... Je ne refuse pas de payer j'assume mes erreurs, mais me voilà bien angoissée çar j'arrivais au bout de cette spirale cela me mets à défaut chez mes autres créanciers mon loyer